

# “Marianne” interdit au Maroc pour insulte au prophète... en 2024 !

écrit par Juvénal de Lyon | 10 mars 2024



Le Maroc interdit un magazine français contenant des caricatures offensantes du Prophète Muhammad (Others)



Le Maroc interdit un magazine français contenant des caricatures offensantes du Prophète Muhammad (Others)

*Et les pays musulmans voudraient nous faire croire qu'ils seraient modernes, ouverts... quand ils imposent à tout un pays des censures dignes du Moyen Âge alors que l'archéologie et les recherches épigraphiques ont prouvé que leur Mahomet n'a jamais existé ! Mais qui veut conserver le pouvoir doit pouvoir conserver l'ignorance des peuples. C'est pour cela que pendant des siècles, en Occident même d'aucuns ne voulaient pas que les enfants de paysans et d'ouvriers apprissent à lire et écrire... Mais dans un monde moderne, où toutes les sources d'information circulent, c'est effarant.*

**Christine Tasin**


C'est le numéro de Marianne du 29 février qui a été censuré.



Le360 

1 j · 



 Portant gravement atteinte à la religion musulmane en publiant une caricature du prophète Mohammed, l'avant-dernier numéro de Marianne a été interdit de diffusion au Maroc.

Une décision des autorités marocaines qui affirment par là que l'islam ainsi que toutes les religions monothéistes et le respect qui leur est dû sont une ligne rouge.

→ <https://bitly.ws/3fneG>

[#Maroc](#) [#Morocco](#) [#Marianne](#)



[https://www.facebook.com/Le360.ma/?locale=fr\\_CA](https://www.facebook.com/Le360.ma/?locale=fr_CA)



**L'article du 8 mars de de [Tarik Qattab](#) du journal Le360 a disparu de tous les liens existants, le voici :**

*Ni le propos ni la légèreté affichée sur un sujet essentiel, et donc sensible, pour plus de 1,5 milliard de musulmans dans le monde, ni le choix du moment, à la veille du mois sacré du ramadan, ne se prêtaient à une quelconque forme de tolérance. C'est ainsi que l'hebdomadaire Marianne, connu pour son ton sensationnaliste mais à la ligne éditoriale qui caresse les extrêmes, a vu son numéro du 29 février saisi au Maroc et sa diffusion interdite.*

*Il s'agit plus précisément du numéro 1.407 du magazine, selon une source autorisée contactée par Le360. Motif: une caricature du prophète Mohammed, dont certains titres français n'hésitent pas à dévoyer, voire salir, l'image avec comme fin assignée de réaliser quelques ventes de plus. Face à un tel manque d'égard, et de respect dû à l'islam, au même titre que toutes les religions monothéistes, le Maroc réagit donc.*

*Marianne n'en est pas à son coup d'essai en matière d'atteinte à l'islam et à son prophète. En 2011 déjà, l'hebdomadaire nous gratifiait d'un dossier de 40 pages sous le titre provocateur de «France-Europe. Pourquoi l'islam fait peur», où les clichés sur la religion l'ont âprement disputé à la stigmatisation. Avant, pendant comme après, Marianne n'a cessé de dérouler le tapis rouge à des «enquêtes» et, surtout, des chroniques clairement et ouvertement hostiles à l'islam et ses symboles. Les exemples sont nombreux et il suffit d'écrire «Marianne» et «islam» dans n'importe quel moteur de recherche pour s'en rendre compte.*

Lien d'origine qui ne fonctionne plus :  
[https://fr.le360.ma/medias/le-numero-de-la-semaine-du-29-fevrier-du-magazine-francais-marianne-interdit-au-maroc-voici-pourquoi\\_5X3K0U473NCQLPCX5LBXYR67BY/#google\\_vignette](https://fr.le360.ma/medias/le-numero-de-la-semaine-du-29-fevrier-du-magazine-francais-marianne-interdit-au-maroc-voici-pourquoi_5X3K0U473NCQLPCX5LBXYR67BY/#google_vignette)

## **Le Maroc interdit un magazine français contenant des caricatures offensantes du Prophète Muhammad**

La décision de censure a été prise en raison du contenu jugé offensant envers le Prophète Muhammad. Le magazine en question ne sera pas autorisé à être distribué dans tout le royaume.

Cette action découle de la loi marocaine sur la presse et la publication, qui donne aux autorités le pouvoir d'interdire la diffusion de publications étrangères contenant des insultes à la religion islamique.

En vertu de l'article 31 de ladite loi, "l'autorisation peut être refusée pour la distribution de publications étrangères et de périodiques étrangers... s'ils contiennent des insultes à la religion islamique".

Cette interdiction intervient dans un contexte où des magazines et journaux en France et dans d'autres pays occidentaux publient régulièrement des caricatures considérées comme offensantes pour le prophète, invoquant la liberté d'expression.

Ces publications suscitent souvent un fort mécontentement et des manifestations dans les mondes arabe et islamique.

<https://www.trtfrançais.com/actualites/le-maroc-interdit-un-magazine-français-contenant-des-caricatures-offensantes-du-prophete-muhammad-17286541>